

SEANCE DU 14 octobre 2020

Le **quatorze octobre deux mille vingt**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes- sous la présidence de M. Roger SANDRI, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Aurélien CHAMPROMIS, Sylvie CHAMPROMIS, Clément LE PAGE, Jean Michel MOULIN, Delphine FARGE, Marie Claire FOUCHEREAU, Sandrine VEROT, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER.

Absent excusé avec pouvoir : Monsieur Thierry GENOUX (pouvoir donné à Clément LE PAGE), Monsieur Olivier BOICHON (pouvoir donné à Sandrine VEROT), Stéphanie PAWLOWSKI (pouvoir donné à Roger SANDRI), Dylan JACOPIN (pouvoir donné à Aurélien CHAMPROMIS)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérald BUFFARD

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la communauté de commune de Mr Le Page
- Urbanisme :
 - Permis de construire « les herbes folles »
- Voirie :
 - SIVOM : facture et subvention
 - Limitation de vitesse à 30 km/h aux communes
 - Panneau voie sans issue Chemin des écoliers
 - Info Chemin Montée Courgeon
 - Voirie 2021
- Bâtiment technique
 - Proposition du cabinet d'architecte Tami
- Personnel :
 - Retraite de Gérard SOLER
- ❖ Subvention :
 - Association sportive Boyer Nandax Vougy
- Décision modificative budget
- Questions diverses
 - STEP et clocher
 - Groupe de travail embellissement du village
 - Groupe de travail cantine garderie...

COMPTE RENDU DE REUNIONS

- Clément LE PAGE nous fait un rapport de la réunion du conseil communautaire.

Un gros projet de piscine est en cours sur Charlieu (au même emplacement que l'ancienne). Son but principal est de donner la possibilité à tout le monde d'apprendre à nager et d'améliorer le tourisme. Le procès-verbal sera envoyé aux conseillers.

- Marie Claire FOUCHERAU nous fait un rapport sur le groupe de travail qu'elle a intégré à la communauté de communes.

Elle nous fait part du projet d'un « pôle multi-modèle » à l'intersection des 3 moineaux afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de bénéficier d'un point de covoiturage amélioré et d'auto-stop organisé (une plateforme est déjà existante sur la région <https://moovitapp.com/>). A savoir également qu'il y a des boîtes à vélos mises en place à Vougy.

- Philippe MONCORGER nous fait un rapport sur la réunion concernant les déchets ménagers.

Les calendriers seront distribués avec le bulletin municipal 2021. Le nombre de point de collecte va diminuer mais plus de containers seront mis en place sur un même point de collecte et il est envisagé de rendre l'endroit plus accueillant (brise-vue...).

- Sandrine VEROT FOUCHERAU nous fait un rapport sur la commission de la cohésion sociale. Le compte rendu sera envoyé aux conseillers.

PERMIS DE CONSTRUIRE LES HERBES FOLLES

La ferme « Les herbes folles » a démarré le projet d'installer un mobil-home sur la ferme pour un associé, en nom propre.

La demande de permis revient à la mairie avec avis défavorable car l'installation d'un mobil-home est interdite dans l'espace agricole. De plus cela aurait nécessité une extension de ligne électrique d'un coût de 4116 euros HT à la charge de la commune.

Après discussion, il y a eu un mal entendu sur la faisabilité du projet au niveau de l'urbanisme.

Le Maire explique qu'il a entrepris divers recherches afin de permettre à la ferme de développer son activité sans que ça n'en coûte rien à la commune

Il s'avère que si le permis est déposé par la ferme, l'alimentation électrique peut se faire sur le branchement de la ferme (donc pas d'extension de ligne).

De plus, si le permis concerne une extension de bâtiment agricole et une habitation, un mobil-home peut alors être mis en place. Cela s'appelle « installation de chantier » pour une durée maximale de 3 ans (explication de Monsieur Clément LE PAGE).

Les associés de la ferme sont satisfaits de l'issue trouvée et remercient le Maire de l'implication qui a été fourni.

VOIRIE 2020 SIVOM DES VARENNES

La Commune a réalisé des travaux de voirie. Ces travaux sont réalisés de par une subvention départementale attribuée au SIVOM des Varennes.

- Aménagement VC Les Communes :
 - TPCF : Signalisation et bitume 2 457 € TTC
 - Monnet : clôture, arrachage haie, purge, arrachage d'arbre, évacuation drain, création regard 6 821.10 € TTC
- Aménagement VC 4 La Baraque :
 - TPCF : signalisation, enduit d'accrochage, enrobé dense 19 406.58 € TTC
 - Monnet : Nettoyage des fossés, tranchée, évacuation déblais, remblais 3 907.68 € TTC

Pour un total de 32 592.36 € TTC.

D'après le tableau de calcul envoyé par le SIVOM :

- La partie de la subvention qui nous concerne s'élèverait à 8 598 €
- Nous récupérons également la TVA : 5 367.75 €

Il reste donc à charge pour la commune 19 155.25€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ ET CONFIRMÉ** le montant des travaux pour l'année 2020.

DIVERS VOIRIE :

- Mr Devignot demande que la vitesse soit limitée à 30 km/h au lieu de 50 km/h depuis le haut de la Montée Chanel jusqu'à chez Mme Grizard.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **DESAPPROUVE** le passage de la voie à 30 km/h :
13 voix « contre » 1 voix « pour ».

- Le Maire expose la possibilité de mettre un panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin des Ecoliers, et chemin du Fond Bonnet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **ACCEPTÉ** la mise en place de panneau « voie sans issue » à l'entrée du chemin des écoliers et du chemin de Fond Bonnet

- Problème d'évacuation des eaux de pluie sur le chemin Montée Courgeon :

Gérald BUFFARD a enquêté auprès de certains propriétaires du chemin.

Une réunion sera mise en place avec les propriétaires et locataires du chemin afin réfléchir à des solutions.

BATIMENT TECHNIQUE

La mairie a reçu la proposition d'honoraires par le cabinet D'architecture TAMI.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Création d'un espace de stationnement clos et couvert pour un camion benne.
- Aménagement d'un espace isolé et chauffé comprenant un espace de détente avec espace cuisine, sanitaires et douche.
- Aménagement d'un espace de stockage.

Un diagnostic amiante avant travaux sera nécessaire au moment des études d'AVP.

Au regard du programme de travaux et des interventions envisagées, il sera nécessaire de déposer un permis de construire.

Clément LE PAGE, étant lui-même architecte, nous explique que le devis est dans les normes.

Le Maire expose que le taux demandé est à 13,77% soit 8 950,00 € HT, pour un montant de travaux compris entre 40 000 € et 100 000 € HT.

Nous avons besoin du dossier de plans et du chiffrage pour fin décembre au plus tard (subvention département et région).

RECRUTEMENT DU REMPLACANT DE MR SOLER

Grâce aux démarches faites par Véronique et Olivier BOICHON, le départ en retraite de Mr SOLER pourra se faire au 1^{er} décembre 2020.

Sur cette information il a été proposé que Monsieur Corentin ALEX démarre un contrat d'accroissement d'activité à partir du 19 octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le recrutement de Monsieur ALEX Corentin un contrat d'accroissement d'activité à partir du 19 octobre 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- **FIXE** le taux des indemnités à verser à Monsieur ALEX Corentin. L'intéressé percevra le traitement correspondant à celui du 1^{er} échelon de l'échelle C1 - indice brut 350 - indice majoré 327 et ses congés payés au prorata des heures effectivement assurées.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au recrutement de Monsieur ALEX Corentin sur cet emploi selon les conditions statutaires et règlementaires.

DEMANDE DE SUBVENTION DU BASKET

Madame VACHERON, Président de l'association sportive BOYER NANDAX VOUGY, a adressé un courrier en date du 16 septembre, par lequel il sollicite l'obtention d'une subvention.

Avant de pouvoir délibérer, le Conseil Municipal souhaite avoir quelques compléments d'informations concernant les subventions accordées par les mairies de Boyer et de Vougy.

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

Section d'Investissement - Dépense :

Chapitre 204 : Subventions équipement versées	
Article 2041582 : Bâtiments et installations	+ 33 000 €
Chapitre 0028 : Voirie Divers	
Article 2313 : constructions	- 33 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par Monsieur le Maire.

BULLETIN MUNICIPAL

Sandrine VEROT nous présente la maquette du bulletin municipal 2021 préparé par le groupe de travail communication.

Le financement du bulletin se fait grâce aux annonceurs.

Il a été constaté que le prix de la publicité semblait élevé par rapport à d'autres communes. Trop tard pour cette année, ils seront donc révisés pour l'an prochain. Le coût de l'impression s'élèverait autour de 800 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- **Groupe de travail organisation de la cantine, de la garderie**

Après une première réunion le vendredi 2 octobre, il apparaît que beaucoup de points restent à retravailler afin de trouver des solutions qui conviennent au mieux pour tout le monde.

- **Conseil d'école**

L'acquisition d'un ordinateur portable pour la direction est demandée par la directrice de l'école, sachant qu'il y a déjà un poste fixe qui est utilisé par tout le personnel. Celui-ci servirait exclusivement au travail de direction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** l'achat d'un ordinateur portable pour le poste de direction.

- **Aspect général de la salle du conseil pour les cérémonies de mariages, pacs, baptêmes**

Le Maire propose de revoir la présentation de la salle afin de la rendre plus accueillante (décoration de chaises, nappe, fond mural...) lors des cérémonies de mariages, pacs ou baptêmes.
Le Conseil envisage de revoir la décoration pour les cérémonies à venir à moyen terme.

- **repas des Aînés**

Vu les conditions sanitaires, le repas de cette année sera remplacé par un colis.

Il sera donc offert à chaque aîné de 70 ans et plus d'une valeur de 30€. S'il s'agit d'un couple, au lieu de 2 colis identiques, un colis plus conséquent sera offert.

Sylvie CHAMPROMIS va s'occuper de recenser les personnes de 70 ans et plus de la commune.

La séance est levée à 00h00.

La prochaine réunion se tiendra le 4 novembre 2020.